



**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 6 juillet 2021**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**PRESENTS** : Mr Lionel JOUINEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Adjoint, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOIR, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS**: Mme Virginie GUICHARD, Mr Patrick LEMESLE (pouvoir à Lionel JOUINEAU), Mme Pauline DUCHENE (pouvoir à Anne-Sophie REGENT)

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15      **PRESENTS** : 12      **VOTANTS** : 14

**DATE DE LA CONVOCATION** : 1<sup>er</sup> juillet 2021

*Mr Jean-Jacques FRADIN a été élu secrétaire de séance*

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 25 mai 2021

**Information sur les décisions prises par le Maire :**

DC 2021 005 du 10/06/2021 : Achat d'un nouveau lave-vaisselle pour le restaurant scolaire auprès de Comptoir de Bretagne, pour un prix de 3 235.50€HT.

DC 2021 006 du 10/06/2021 : Vente en l'état de la voiture Ford Courier pour 75€ à Atlantic Recycl Auto.

**ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE DISTRIBUTEUR ALIMENTAIRE**

Mr le Maire rappelle que, par délibération en date du 25 mai 2021, le Conseil Municipal s'est montré favorable à l'installation d'un distributeur alimentaire dans le bourg de la commune, et a souhaité accompagner ce projet en prenant à sa charge le terrassement et l'acheminement des réseaux.

A la suite de cette décision, Mr le Maire a déposé une demande de subvention au titre du dispositif « Plan de relance – Alimentation locale et solidaire ».

La Préfecture nous a communiqué son avis défavorable au soutien financier du projet, à la fois pour le dossier déposé par la commune, mais également sur celui porté par Fraich'Connection.

Suite au débat, les élus s'accordent à l'unanimité pour poursuivre leurs engagements, même sans subvention. Ils rappellent qu'un bail commercial devra être signé avec l'entreprise, avant d'engager les travaux.

## **VOIES DOUCES – PONT CADRE SOUS LA RD153 – MAITRISE D'ŒUVRE**

Par délibération en date du 25 mai 2021, le Conseil Municipal a validé le projet de pont cadre sous la RD153, qui leur a été présenté, ainsi que son plan de financement.

Après mise en concurrence, Mr le Maire présente aux élus le devis de maîtrise d'œuvre proposé par l'entreprise ADAO portant sur les missions de maîtrise d'œuvre ainsi que sur la réalisation d'un dossier Loi sur l'eau. Le devis total s'élève à 12 330.00€HT.

Considérant que la concurrence a correctement joué,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis, et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **APPROBATION DES REVISIONS n°1 et n°2 DITES « ALLEGES » DU PLU**

Mr le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme a été révisé, à quelle étape il se situe, et présente le dossier.

### **Le conseil municipal,**

Entendu l'exposé de Mr le Maire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 12 octobre 2020 prescrivant les deux révisions du plan local d'urbanisme,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 23 mars 2021 arrêtant les projets 1 et 2 de révision du plan local d'urbanisme,

Vu les avis émis par les personnes publiques associées et autres organismes consultés,

Vu l'arrêté municipal en date du 3 mai 2021 soumettant les deux révisions du plan local d'urbanisme à enquête publique commune,

Entendu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que les révisions du plan local d'urbanisme telles qu'elles sont présentées au conseil municipal sont prêtes à être approuvées, conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme,

Décide d'approuver les deux révisions du plan local d'urbanisme.

Mr le Maire précise en outre que :

- La présente délibération deviendra exécutoire, dès la réception par le préfet du dossier, et après l'accomplissement des mesures de publicité décrites ci-dessous.

- La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme :

d'un affichage en mairie durant un mois,

d'une insertion dans un journal diffusé dans le département,

**Le plan local d'urbanisme, devenu exécutoire, sera tenu à la disposition du public en mairie, à la préfecture et à la direction départementale des territoires et de la mer aux jours et heures d'ouverture au public.**

## **IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS AUX CHAMPS DU BOIS**

Mr le Maire présente le Dossier d'Information rédigé par Orange afin d'implanter une nouvelle antenne relais à Saint-Perreux, au lieu-dit « Les Champs du Bois », sur le terrain communal, cadastré ZE0254.

Cette situation est idéale pour couvrir les zones blanches du Sud-Ouest de la commune et le réseau ferroviaire, tout en respectant une distance suffisante entre l'antenne et les habitations les plus proches.

Mr le Maire présente les plans du projet ainsi que la convention précisant les modalités de location de cet emplacement à la Société Orange.

Suite au débat au sein du conseil municipal, par 13 voix Pour et 1 Abstention, les élus :

- Consentent à l'implantation d'une antenne sur le terrain communal des Champs du Bois ;
- Valident la convention présentée et autorisent Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **TARIFS GARDERIE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021**

Sur proposition de la Commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de revaloriser les tarifs de la garderie, de la façon suivante :

- 1.00 € pour une heure
- 1.65€ au-delà d'une heure de présence.

### **TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE À COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021**

La Commission "Restaurant scolaire" propose de revaloriser les tarifs du service de restauration de la façon suivante, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021:

Tarif « enfants »	3.55 €
Tarif « 3 <sup>ème</sup> enfant » d'une fratrie	3.25 €
Tarif « adultes »	6.55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les nouveaux tarifs des repas.

### **LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »**

La commune de SAINT-PERREUX souhaite obtenir le label « **Ma commune aime lire et faire lire** ». Engagée sur cette action depuis de nombreuses années, ce label constituerait une reconnaissance pour le travail des bénévoles qui interviennent régulièrement auprès des enfants de la garderie, ainsi que pour des animations à la médiathèque.

Pour cela, la commune souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales

Vu le dossier de candidature,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le dossier de candidature et autorise Mr le Maire à demander le label pour une durée de 2 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

## NOUVEAU LOGO COMMUNAL

Un logotype, plus couramment appelé « logo », est une composition figurée servant à identifier visuellement, de façon immédiate une entreprise, une association, une institution, un événement ou toute autre sorte d'organisations dans le but de se faire connaître et reconnaître des publics. Mr le Maire rappelle les travaux de la commission communication sur la modernisation du logo communal.

Suite à plusieurs sondages, le logo favori est présenté :



A travers un traitement graphique moderne et d'une charte de couleurs simplifiée, ce logo se compose des éléments caractéristiques de la commune :

- Les couleurs Bleu et Vert pour représenter les trames de notre territoire, à savoir la trame verte pour la nature prédominante de notre commune rurale, et la trame bleue pour l'eau qui l'entoure,
- Le clocher en référence la chapelle emblématique du cimetière de l'Oust,
- Le cours d'eau, un clin d'œil à l'Oust et l'Arz qui cernent la commune,
- Les arbres et les oiseaux, pour la faune et la flore, patrimoine naturel de Saint-Perreux.

La composition simple, originale et épurée du visuel, exprime la simplicité, la nature, et la modernité. Ce logo figurera sur tous les supports de communication.

Le Conseil Municipal amende ce choix à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS

ZA du Verger: Des caravanes de gens du voyage se sont installées aujourd'hui dans la zone. Les services de Redon Agglomération ont été avertis et la gendarmerie a procédé à des contrôles.

Restaurant scolaire: Malgré les faibles effectifs des écoles, le nombre de rationnaires diminue peu, révélant la confiance des familles dans nos réalisations sur place et la qualité des repas servis.

Redon Agglomération: présentation du bilan des activités 2020.

Services communaux: Les agents territoriaux bénéficient d'un droit à la mutation. Mme Stéphanie LEPILLETZ, animatrice communale, a décidé de faire valoir ce droit ; elle quittera nos services le 31 août prochain.

Un recrutement est en cours pour procéder à son remplacement. Le profil attendu aura un rôle transversal sur tout ce qui relève de l'animation sur notre commune, à savoir : Enfance, Jeunesse, animations communales. Une réflexion est en cours pour la gestion de la médiathèque.

Conseiller numérique: Le recrutement a été réalisé, et Mme BROUARD occupera son poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre, mais réalisera fin août les tests préalables à sa formation.

Mr le Maire suggère de constituer un groupe de travail pour définir le cadre de ses missions à St-Perreux, en réponse à nos besoins et à nos attentes. Le groupe sera constitué de Robert LECHAT, Joëlle GUIMARD, Anne-Sophie REGENT et Lionel JOUNEAU, et se réunira fin août.

Ecole Victor Hugo:

- Départ du Directeur qui sera remplacé dans ses fonctions par Mme Anne-Gaëlle RYO, actuelle institutrice en cycle 3
- L'enseignante de maternelle est maintenue sur son poste
- Fermeture d'une classe pour la rentrée
- Effectifs prévisionnels de rentrée : environ 40 élèves

Gestion budget: Les nomenclatures actuelles évoluent vers une nomenclature commune, la M57.

RDV d'été: L'évènement a été apprécié de tous, « ça fait du bien de se retrouver ». Tous les participants sont remerciés. Chacun a passé un bon moment.

Action sociale:

- Le plan canicule est actionné : il s'agit de cibler les personnes isolées et vulnérables. Une veille sera assurée tout l'été.
- Repas des aînés en présentiel programmé le dimanche 7 novembre.

Nature et Environnement:

- Des actions sur l'éco pâturage et le broyage seront programmées sur les 6 mois à venir.
- Initiation au compostage avec Redon Agglomération, le samedi 20 novembre, de 10h à 12h.

Enfance et Jeunesse:

- L'espace Jeunes est ouvert depuis hier. Une affluence est relevée pour les journées en sortie.
- ALSH : 3 animateurs encadrent le centre ; les inscriptions vont bon train.
- CME : Un nouvel hôtel à insectes sera installé près de l'église (Maison Bloyet). Robert LECHAT a présenté les activités et fabrications de l'IME.

Permis vélos: Une session sera à programmer avec les 2 écoles.

Voies douces: Les travaux sont en attente dans la rue Sous le Bois (reprise fin septembre).

Bulletin municipal: La nouvelle édition sera distribuée ce week-end.

Des remerciements sont adressés à la commission pour le travail et les relectures.

Médiathèque: Fermeture du 14 juillet au 30 août.

Ombrière photovoltaïque: Les travaux ont débuté

Salle des Sports: Suite à une rencontre entre les experts, les réparations seront supportées par les compagnies d'assurance. Le changement des ouvertures sera réalisé en juillet et le sol sera restauré en septembre.

Antenne Relais: Les opérateurs de téléphonie mobile mandatent des sociétés chargées de leur trouver des terrains nus susceptibles de pouvoir accueillir des antennes Relais, et idéalement placés pour en optimiser la couverture. Ces sociétés, lorsqu'une zone est ciblée, contactent les propriétaires des terrains qui les intéressent, et leur formulent un engagement écrit. Toutefois, il est utile de rappeler que seuls les opérateurs de téléphonie mobile demeurent souverains dans la décision portant sur le choix du terrain, et privilégient systématiquement les terrains communaux.

\*\*\*\*\*

## DATES À RETENIR

Vendredi 3 septembre : Repas des bénévoles

Lundi 13 septembre : Commission communication

Mercredi 8 septembre à 19h30 : Commission Nature et Environnement

Jeudi 9 septembre : Commission Médiathèque

Lundi 27 septembre à 19h : Commission Embellissement

Jeudi 30 septembre : Commission Action Sociale